



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Encore une infamie du Réveil

Il est de notoriété publique que depuis que l'entrepreneur était revenu de France avec deux ouvriers au mois de Juin dernier, les travaux de l'église marchaient avec une lenteur désespérante. Chacun se disait: de ce train en arrivera jamais au bout cette année !

Personne donc n'a été trop surpris quand on a appris que les travaux étaient complètement suspendus.

Nous savons de source certaine que les choses ne se sont pas passées comme le prétend le Réveil avec *sa bonne foi habituelle*.

Il est absolument faux qu'il y ait eu en France de la part de l'architecte ou de la caution (refus de constituer les fonds) ou d'payer, nous donnons à ce sujet au Réveil le démenti le plus formel.

Cette affaire relevant aujourd'hui de la Justice, nous n'en disons pas davantage, laissant aux Judges le soin d'apprécier les faits et au Réveil celui de les dénaturer.

A cette occasion, Mazier, lance comme toujours les insinuations les plus perfides.

Le Marguillier manqué se demande avec anxiété s'il y aura assez d'argent pour achever l'édifice, mais, il a donc oublié qu'il y a deux ans, à la suite d'un conciliabule tenu chez lui, Mgr Légasse fut assigné devant le tribunal de 1^{re} instance, à la requête du citoyen Daygrand, agissant comme maire, pour s'entendre condamner à verser à la Caisse municipal la somme de deux cent cinquante mille francs. — Rien que cela !.. Et pourquoi, s'il vous

plaît, Mgr Légasse devait-il être condamné à passer cette somme à la commune ? Parce que Mazier et ses confrères estimaient que le montant de ses quêtes s'élevaient au moins à ce chiffre, et qu'ils émettaient la colossale prétention que cet argent revenait de droit à la Municipalité.

Il y a donc au moins deux cent cinquante mille francs de recueillis d'après leur estimation même.

Mais Mazier voudrait connaître la somme exacte.

Il nous apprend dans le dernier n° de sa feuille qu'il refusa jadis la fonction de Marguillier, et avec la modestie qui le caractérise il fait entendre même qu'on avait beaucoup insisté pour lui faire accepter cette charge, tant on avait besoin de « ses conseils et de ses connaissances ». Mais, mon vieux canard, si tu n'avais pas décliner cet honneur, tu serais aujourd'hui parfaitement renseigné sur la situation, et tu ne serais pas tourmenté chaque nuit, par des cauchemars affreux à ce sujet. Personne n'ignore en effet à St-Pierre que Mgr Légasse a donné en gros et en détail au Conseil de Fabrique le compte-rendu des quêtes qu'il a faites ; les Fabriciens savent de quelles sommes on dispose pour continuer l'église, et ils sont complètement tranquilles là-dessus ; ils savent aussi dans quel but Mgr Légasse a demandé à ses frères de cautionner la Fabrique : les Mazier, les Daygrand, et consort, qui voulaient à tout prix empêcher la construction de l'église, ne disaient-ils pas à qui voulaient l'entendre.

« L'abbé Légasse va ruiner le pays en bâtiissant la Cathédrale ; comme il n'a pas

assez d'argent pour l'achever, vous verrez que l'administration et la commune seront forcées de casquer, et finalement qui paiera l'église — ? C'est nous les contribuables, chacun sait à St-Pierre, que Mgr Légasse a voulu enrayer ce mensonge qui était de nature à impressionner le public : et que c'est pour cela qu'il a présenté une Caution dont la solvabilité est à l'abri de tout soupçon.

Quand aux soupçons que Mgr Légasse auraient accumulés sur sa personne en refusant de verser à la Caisse Municipal le montant des offrandes qu'il a reçues, ils ne peuvent exister que dans l'imagination malpropre de Mazier et de gens de même acabit. Les St-Pierrais ont la plus grande confiance dans leur chef ecclésiastique ; ils savent que grâce à son dévouement et à ses pénibles démarches ils auront une belle église, durable et bien ornée qui ne leur coûtera pas un centime, et ils en sont profondément reconnaissants.

Mazier prétend que ce procès relèvera des surprises, la plus significative de toutes n'est-ce pas de voir certains gens qui se disent les seuls vrais amis des St-Pierrais, employer tous les moyens pour retarder l'achèvement d'une œuvre que la population désire ardemment ? Mais, quoiqu'ils disent, et quoiqu'ils fassent, les St-Pierrais ont bon espoir qu'ils pourront entrer dans leur nouvelle église avant trop longtemps.

Que de bêtises ce pauvre Mazier n'a-t-il pas dites sur le compte de cette église ! Quand le moment sera venu, nous servirons à nos lecteurs la collection complète de ses extravagantes méchancetés. Et vous verrez si nous n'avons pas raison de

dire que cet homme finira dans un cabanon.

Le péril primaire

Voici déjà quelques années, M. Ferdinand Buisson, qui fut directeur au ministère de l'instruction publique, dénonçait ce que d'aucuns appellent « la crise de l'école », et ce que lui dénommait « le péril primaire ». Si M. Ferdinand Buisson n'avait point délaissé ses fonctions pédagogiques pour jouer un rôle parlementaire, combien plus justement aujourd'hui il renouvelerait l'avertissement qu'il jetait en 1901 ! L'école primaire menace de faire, dans une certaine mesure, faillite aux justes espoirs fondés sur elle par la démocratie.

Conclusion pénible, certes ! sévère, peut-être ! et contre laquelle évidemment s'élèvent ceux qui, avec M. le sénateur Rivet, estimaient trahir la République s'ils ne glorifiaient l'œuvre de l'instituteur primaire et en célébraient « le magnifique messidor que nous devons à la haute raison, au talent, à la conscience » des éducateurs du peuple ! Par malheur, les faits donnent à M. Rivet le plus cinglant démenti et ce n'est pas servir la cause de l'enseignement national que de vouloir nier des réalités.

Ces réalités, les documents officiels les établissent de manière indiscutable.

Prenons les statistiques sur le degré d'instruction des jeunes soldats. De 1877 à 1901, la proportion des conscrits ne sachant ni lire ni écrire est tombée de 45 à 4,50%. Mais, depuis lors, la statistique des ignorants ne s'abaisse plus : elle dépasse 5 0/0 dans une vingtaine de départements ; elle atteint 10 0/0 dans une demi-douzaine d'autres, et culmine avec 32 0/0 d'illettrés, absolus dans l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne) ! Il n'y a pas de quoi s'enorgueillir ?

Ironons-nous un peu plus loin et demanderons-nous aux jeunes gens des notions d'histoire, de géographie ? Tous les officiers constatent qu'à l'arrivée au corps beaucoup de conscrits ignorent qui est Jeanne d'Arc, quels souvenirs rappelle le 14 Juillet, ou ce que fut la guerre de 1870.....

Au certificat d'études, alors que les élèves sont à leur maximum d'entraînement ils ne savent presque rien même des faits

les plus connus. M. d'Esparbès a publié récemment deux copies de « bons élèves » sur Waterloo et Sedan, qui sont tout simplement stupéfiantes ! Et M. Diriels, inspecteur d'académie de la Manche, constate dans un rapport officiel : « Les principaux événements intérieurs ou extérieurs, soit du second Empire, soit de la troisième République, sont dénaturés, intervertis et transposés dans l'espace et dans le temps au point qu'il est matérinellement impossible de savoir de quoi il s'agit. » Quant au XVII^e ou au XVIII^e siècle, il est évident qu'il n'en faut point parler !

Quelles causes, et partant quels remèdes convient-il d'assigner à un semblable état de choses ?

L'école est insuffisamment fréquentée — c'est un premier fait. Sans doute presque tous les enfants y sont inscrits ; il en est même qui sont inscrits plusieurs fois : en 1877, le nombre des inscriptions dépassait le nombre des enfants qui sont en âge d'en prendre. Mais de multiples vérifications de présence, tentées le même jour dans toutes les écoles de France, ont établi que l'hiver les absences dépassent 30 0/0 et atteignent 50 0/0 dans les régions montagneuses ; que l'été, elles s'élèvent jusqu'à 60 0/0 dans les pays de petite culture où les enfants aident leurs parents.

Donc il faudrait d'abord assurer l'assiduité ; mais les commissions scolaires ne fonctionnent nulle part, les caisses des écoles n'existent pas réellement dans 40 0/0 des communes... Et puis, par-dessus tout, l'instituteur est trop souvent inférieur à sa tâche ou distrait de son rôle par des soins différents.

L'infériorité du corps enseignant est réelle. Pour une part, elle n'est point imputable à grief aux instituteurs eux-mêmes : on leur confie, dans certaines villes, des classes de 50, 60, 80 élèves même, dont il leur est matérinellement impossible de s'occuper. D'autre part, il faut reconnaître que beaucoup de jeunes instituteurs n'ont plus la formation pédagogique nécessaire ou la valeur propre indispensable ; et cela tient à ce qu'il n'y a plus aucune sélection dans le recrutement du personnel.

Il n'y en a pas parce qu'il ne peut y en avoir, faute de sujets en nombre suffisant. Au lendemain des décrets Combes, en 1902, on dut confier bon nombre des classes nouvellement créées à des jeunes gens ou à des

jeunes filles que rien n'avait préparé à leur rôle. Les écoles normales ne voient pas aujourd'hui beaucoup plus de 2 000 candidats se présenter à leurs portes : ils étaient 4 500 en 1890 !

Et alors, comme écrit l'inspecteur d'Eure-et-Loir, « nous sommes obligés de prendre sans choix les candidats qui se présentent ». Résultat d'après l'inspecteur de la Haute-Vienne : « Le nombre des intelligences au-dessus de la moyenne diminue d'une année à l'autre à l'école normale ». Tristes aveux qui expliquent cette conclusion du « volume » (n° du 17 février 1903) : « Les écoles normales départementales ont vécu parce que la faiblesse de leurs effectifs ne justifie pas les dépenses considérables auxquelles elles donnent lieu. Elles ont vécu encore par ce que la faiblesse des mêmes effectifs n'entretenait pas dans la plupart d'entre elles une vitalité intellectuelle et pédagogique suffisante ».

Avec la suppression de la dispense du service militaire, on peut s'attendre — d'après M. Buisson même — à ce que le recrutement des instituteurs soit plus difficile encore ! Ajoutez à cette cause la répugnance qu'éprouvent beaucoup de jeunes gens à embrasser une profession qui fera d'eux des agents électoraux et les correspondants de la préfecture ; et voilà bien les causes principales de la crise.

Les remèdes, n'est-il pas vrai, ne seraient point, sur la plupart des points, très difficiles à trouver ni à appliquer. Relever la condition morale de l'instituteur en cessant de faire de lui l'instrument d'une faction ; lui donner l'indépendance matérielle en relevant son salaire et en lui interdisant par contre-coup tout autre fonction ; améliorer l'organisation des classes, et rendre l'enseignement plus terre-à-terre, ce serait bien quelque chose.

Et ce quelque chose, il suffit de le vouloir. Le voudra-t-on ?

Joseph Denais-Darnays.

(Journal *La Liberté*)

Les petits papiers

Si l'énoncé de l'affaire du patron de la Jeannette est exact, et si les choses se sont passées comme dit le Réveil, nous ne pou-

vons qu'entre d'accord, pour une fois avec ce journal, en estimant nous aussi que le Commissaire de l'Inscription Maritime ne peut être plus royaliste que le roi, et qu'il y a lieu d'accepter sans réserves, la déclaration de soldé qu'un marin vient faire au Bureau de la Marine.

Ce qui nous intrigue dans cet article c'est cette allusion faite à la fabrication de certains petits papiers.

Le Réveil avait promis d'en reparler d'une manière plus explicite mais son numéro du 45 Septembre est muet à cet égard.

Après avoir bien réfléchi, tourné et retourné la chose dans tous les sens essayé en vain de deviner ce casse-tête chinois nous avons conclu :

1^o — Que certains petits papiers, probablement pas bien gentils, avaient dû être fabriqués au bureau de la Marine :

2^o — Que l'auteur de ces petits papiers ne pouvait être qu'un employé du bureau.

Sans en avoir l'air cette accusation est grave, et puisque le Réveil ne veut pas nous donner la solution du rébus nous la demandons.

La discréction la bonne renommée de employé de l'Inscription Maritime sont en jeu. Qu'on fasse une enquête, et s'il y a un coupable qu'il soit puni comme il le mérite; mais s'il n'y a là qu'une pure invention méchante du Réveil qu'il en supporte les conséquences et qu'on le poursuive.

M. le Commissaire de l'Inscription Maritime a incité Quémerais à commettre un acte malhonnête ; ce fait ressort de la lecture du Réveil en date du 8 Septembre. Nous ne sommes que des civils mais nous avouons honnêtement qu'on ne nous en dirait pas autant impunément.

Le Fou du Réveil

Nous avions bien dit que c'était un cabanon qui lui revenait, il n'y a qu'à lire l'article du Réveil pour s'en convaincre.

Si, malgré son accès d'aliénation mentale celui qui se dit bien à tort notre adversaire, est encore capable de nous comprendre nous lui dirons que depuis le 5 Mai 1906, le presbytère n'a absolument rien à faire avec la Vigie ni de près ni de loin; il est donc inutile de faire le bravache et de vouloir à chaque instant mettre en cause

ceux qui ne peuvent lui répondre.

Dont c'est bien entendu, si M. Mazier trouve qu'on lui marche un peu trop sur le pied qu'il vienne au Bureau de la Vigie, il trouvera à qui parler.

La Richesse Minière de l'Ontario

Extrait de la Dépêche Coloniale

Dans la province d'Ontario se trouve une localité appelée Cobalt.

L'année dernière, Cobalt n'était qu'un simple petit village, avec quelques cabanes rudimentaires. Depuis six mois, les constructions y surgissent à vue d'œil ; on y compte déjà 400 bâtiments ; de nombreuses maisons s'élèvent chaque jour ; des centaines d'individus attendent sous la tente de pouvoir trouver un abri plus durable.

Cette extraordinaire animation est due à un brave forgeron qui, il y a deux ans avait obtenu de rechercher, à ses moments perdus, s'il n'existerait pas, dans le sous-sol, des gisements miniers. Il découvrit un jour une veine d'argent, qu'il appela « La Rose », et que M. Timmires lui acheta pour la somme de 30.000 dollars. Un wagon, chargé de 30 tonnes de ce minerai, a été récemment évalué 25.000 dollars.

Une pareille découverte devait en amener d'autres : des missions, des expéditions furent formées qui révélèrent la présence de gisements de cobalt, de niké, et autres minéraux.

Actuellement, les filons d'argent principaux sont les suivants : les mines O'Brien, Forrest, Drummonds, Trewethet et celle de la Standard Oil Compagny. Les mineurs employés à les exploiter sont Anglais, Australiens et Mexicains.

La valeur des terrains, à Cobalt, a acquis de ce fait, des proportions extraordinaires : on cite le cas d'un cabaretier qui, pour débiter de la bière à 0 fr. 50 le verre, dans une salle de 18 mètres sur 9 mètres, doit payer un loyer annuel de 21.000 francs.

Banques, bourses, temples, gares de chemins de fer, tout est construit en bois ; et l'on tremble à l'idée que les incendies, si fréquents dans la brousse environnante, auraient vite fait de détruire cette ville née en un jour.

Les colons, de différents provenances, qui forment la population de Cobalt, sont

ous d'une bonne constitution, d'une moralité excellente et d'une tempérance inconnue partout ailleurs. Il est d'ailleurs défendu de débiter des liqueurs intoxicantes — sauf pour les usages médicaux — depuis le samedi soir à six heures jusqu'au lundi matin.

À mi-lieu de ces « chercheurs d'argent », qui comptent beaucoup d'étudiants minéralogistes des Universités de Kingston et de Taronto, on remarque une femme qui, par son activité au travail et la droiture de son caractère, a mérité de ses concitoyens le surnom de « la Reine ».

À sud de la région minière se trouvent de grands forêts, d'où l'on a déjà extrait d'excellents bois de construction. D'après la constitution géologique du sol il apparaît comme certain que l'on trouvera, là encore, des gisements argentiers plus riches, peut-être, que dans le voisinage immédiat de Cobalt.

Le gouvernement a décidé de n'accorder aucune licence sur ce territoire, de racheter tous les baux actuels, d'exploiter lui-même ces minéraux, et de frapper les monnaies à Ottawa, où il fait construire actuellement une usine à cet effet.

Tout le pays situé sur les rives du lac Temiskaming est très giboyeux ; on y trouve des ours, des élans, des cerfs, et des castors. Le gouvernement n'accorde qu'un seul permis de chasse par personne, et chaque individu n'a droit qu'à un élan. De plus, en interdisant de tuer les femelles des élans, le gouvernement a voulu empêcher l'extinction de cette espèce.

Comme distraction, les sportsmen peuvent, en été, se livrer aux douceurs de la pêche et du canotage, et en hiver pratiquer le tobogganning, le traîneau et les courses en skis.

Ajoutons, en terminant, que pour se rendre dans ce pays, où l'avenir s'annonce si brillant, on peut : soit prendre les vapeurs de la « Canadian Pacific » jusqu'à Montréal, puis le chemin de fer de la même Compagnie jusqu'à Mattawa et le lac Temiskaming, où des bateaux conduisant à Haileybury, à 76 milles de là ; soit encore se rendre à New-York par une des nombreuses lignes qui relient ce port à l'ancien continent, puis gagner North-Bay, Ontario et Haileybury.

B. M.



A M. Jacques Doris de l'Avenir Républicain de Granville

Nous nous étions bien promis de ne plus rien écrire au sujet de l'affaire baleine, cependant nous ne pouvons laisser le correspondant de l'Avenir Républicain de Granville sous l'impression des renseignements fantaisistes qui lui ont été fournis par *son aimable correspondant de St-Pierre*.

D'abord nous serions curieux de connaître les *documents St-Pierrais* qui vous ont été produits. A part peut-être des extraits de procès verbaux de la Chambre de Commerce de St-Pierre, nous sommes certains qu'il n'en existe pas.

Il vous a été dit que la Chambre de Commerce et le Syndicat des armateurs avaient repoussé le projet de M. Salomon; on a oublié de vous dire que le Syndicat des armateurs dont il est question compte 39 membres tandis que l'autre syndicat qui compte 556 membres et représente plus des 2/3 de l'armement s'est déclaré résolument favorable au projet d'installation; mais cette opinion ne compte sans doute pas pour votre *aimable correspondant*.

Passons à autre chose: La pêche à la baleine n'est interdite en Norvège pour dix années que sur les côtes de la province *la Finmark*, sur tout le restant du littoral de cet Etat elle continue à être pratiquée comme par le passé.

Le Gouvernement de Norvège en libellant son interdiction ne pouvait guère avouer qu'il avait été obligé de céder devant les désordres occasionnés par les pêcheurs, il a bien fallu invoquer une raison quelconque, c'est élémentaire.

Nous sommes surpris qu'une Chambre de Commerce qui ce respecte fasse état des vagues protestations dans les journaux de pêcheurs inconnus. Nous savons pertinemment que le Gouvernement de Terre Neuve n'a été saisi d'aucune plainte officielle.

On vous a aussi dit sans rire qu'il est impossible d'approver le projet parce que *les professionnels les plus compétents se sont prononcés contre*.

Qui ceux là s'il vous plaît? L'honorable M. Riotteau, les membres des syndicats de tel et tel port! Ce sont tous des gens fort respectables, sans doute, mais com-

bien d'entre eux n'ont jamais vu de baleine ou tout au moins n'ont jamais vu d'usine. Ce sont là les professionnels dont on fait état! Laissez nous être incrédules! Ecoutez encore « *Comme on le dit à St-Pierre si nos voisins de Terre-Neuve sont unanimes à déclarer que les factoreries de baleine ont chassé la boëtte et la morue* »

Ceci est de la fantaisie toute pure et de plus c'est absolument inexact. Tenez, un exemple.

Nous sommes allés à St-Laurent il y a 8 jours, la pêche à la baleine n'a pas réussi cette année et l'usine, pour éviter des frais inutiles, est fermée.

Interrogés, les braves anglais nous ont déclaré qu'ils étaient désolés de ne plus avoir d'ouvrage à la factorerie.

Quant à la pêche à la morue elle a été excellente cette année.

En résumé M. Doris, nous tenons à vous expliquer que si les renseignements, faux pour la plupart, que votre correspondant St-Pierrais vous a fait parvenir sont tous contraire à l'affaire baleine, c'est qu'ils émanent de l'officine d'un journal local dont le Directeur, un M. Mazier, est l'ennemi personnel de M. Légasse et de M. Salomon.

Vous semblez y avoir ajouté foi en les publiant dans votre journal, nous n'y attachons croyez le aucune importance, nous avons entendu raconter bien d'autres boudes et bien d'autres mensonges au sujet de cette affaire depuis trois ans.

Sous le bénéfice de ces observations dont vous tirerez le profit que vous voudrez nous vous saltons bien honnêtement.

JONAS

Les Travaux de l'Eglise

L'interruption des travaux de l'Eglise a donné l'occasion à M. Mazier d'étaler une fois de plus son talent dans le Réveil St-Pierrais.

Avec force démonstrations cet ami nous donne par le menu l'historique de ces journées célèbres; il jubile, il déborde, mais il se contente car il a encore un restant de trac depuis le 13 Janvier.

Monsieur Penaud a refuser de continuer la construction de l'Eglise parcequ'un retard de 3 jours avait été apporté dans le paiement d'un terme de 40.000 francs.

Voilà la chose toute brutale. Il ne fait de doute pour personne que M. Penaud, pour des raisons que nous ignorons, n'avait pas envie d'achever la construction de l'Eglise et il a pris le premier prétexte venu pour arrêter les travaux; en effet nous ne comprenons pas cet entrepreneur qui devait terminer son ouvrage le 31 Octobre 1905, qui ne l'aurait probablement pas fini cette année, et qui plante tout la parcequ'on a mis 3 jours de retard pour lui payer un terme.

Le public apprécierait cette manière d'agir.

En attendant, tout est arrêté pour cette année encore.

Quelques tristes individus riront dans leurs barbes, mais les habitants en général sont indignés.

Les procès vont se dérouler et la justice aura le dernier mot dans cette affaire.

Pour la vingtième fois M. Mazier reproche à Monseigneur Légasse de n'avoir pas rendu ses comptes, et de n'avoir pas fait savoir *urbi et orbi* où les fonds étaient disposés. Il va plus loin et prétend que cette non-reddition des comptes est la cause de ce qui arrive aujourd'hui, c'est-à-dire l'interruption des travaux.

Nous répondons à M. Mazier que nous ne savons nous mêmes où sont déposés ces fonds, ils existent, c'est le principal; cependant il est fort heureux pour l'Eglise de St-Pierre, qu'ils n'aient pas été déposés dans certain coffre fort, car on aurait connu grand risque, le moment venu, de le trouver aussi vide que celui de la célèbre Mme Humbert, et nous connaissons un entrepreneur qui eut été fort penaud devant ce désastre financier.

NOUVELLE ENTREPRISE DE M. LOUIS LÉGASSE

La Morue Française a demandé au Chef de la Colonie un permis de faire des fouilles et des recherches dans toute l'étendue de l'Île de Miquelon, pour se rendre compte si des gisements de charbons n'existent pas en quantité assez considérable pour l'exploitation d'une mine.

Les recherches n'impliquent pas le succès mais nous adressons nos félicitations à M. Légasse qui est toujours au premier rang pour les initiatives hardies où il y a à déployer beaucoup d'énergie et de suite dans les îles.

Le Gérant Fernand Dotsabide
Imp. LA VIGIE